

N° 2024-021

## OBJET :

Services techniques – Création de 2  
emplois permanents d'agents  
techniques polyvalents

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORAND, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 7 février 2024

Présents :

Mmes BUET Manuelle, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse ;  
MM. DUPIEUX Gilbert, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....22  
pour :.....22  
contre :.....00  
abstention :.....00

Procuration a été donnée par VINET Philippe à MARTEL Mireille.

Monsieur LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

*Vu les dispositions du Code de la Fonction Publique,*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président propose aux membres du conseil communautaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, 2 emplois permanents d'agents techniques polyvalents pour les services techniques, à temps complet, sur la base du grade d'adjoint technique.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- à l'unanimité,
- **approuve** la création de ces 2 emplois,
- **charge** Monsieur le Président de recruter des personnes sur ces emplois.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Jean-Claude MORAND

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

